

BO N°27 du 7 juillet 2017

## COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la(les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Alpinbox SA, Rue de Mura 112, 3960 Sierre  
Situation : Parcelle(s) 375, folio 4, lieu-dit Pré de Croix  
Située en zone à bâtir : zone mixte artisanale  
Coordonnées : 582'986 / 113'611  
Objet : Pose de panneaux publicitaires sur box et installation d'un totem  
Propriétaire(s): le requérant  
Auteur des plans : Néon Lumière SA, Chemin Praz-Devant 16, 1032 Romanel s/Lausanne  
Dossier déposé le 23 juin 2017

Requérant(s) : Sébastien Allet, Impasse des Cerisiers 4, 1908 Riddes  
Situation : Parcelle(s) 15021, folio 7, lieu-dit Les Glariers  
Située en zone à bâtir : Zone mixte artisanale  
Coordonnées : 583'301 / 113'947  
Objet : Pose d'une serre plastique pour stockage  
Propriétaire(s): le requérant  
Auteur des plans : le requérant  
Dossier déposé le 30 juin 2017

Requérant(s) : COOP Total Store Suisse Romande, Chemin du Chêne 5, 1020 Renens  
Situation : Parcelle(s) 51, folio 13, lieu-dit Le Village  
Située en zone à bâtir : R1, habitations collectives et VI, village  
Coordonnées : 583'224 / 113'449  
Objet : Changement d'enseigne lumineuse et installation d'un totem  
Propriétaire(s): Immocoop, par M. Xavier Remondeulaz, Route de la Fare 3, 1908 Riddes  
Auteur des plans : Westiform AG, M. Aregger, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen  
Dossier déposé le 23 juin 2017

Requérant(s) : Jane et Paul Hunter, 826 Manderlay Gardens 3, GB - HD8 9TY West Yorkshire  
Situation : Parcelle(s) 9096, folio 22, lieu-dit Les Esserts  
Située en zone à bâtir T3, petits chalets  
Coordonnées : 584'455 / 109'790  
Objet : Construction de terrasses, aménagements extérieurs et revêtement pierre en façades  
Propriétaire(s): le requérant  
Auteur des plans : Max Lambiel, arch. ETS, Ruelle des Cordonniers 5, 1908 Riddes  
Dossier déposé le 28 juin 2017

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.